

DOCUMENTATION TABLE PERSONNE

Création de la variable CC :

La notion de prise en charge par une couverture complémentaire est présente dans le fichier PERSONNE par les variables CC (couvert par une complémentaire privée) et CMU (couvert par la CMU complémentaire)

La variable CC est une variable générée à partir des tables MUTUELLE et PASMUT

Dans la table MUTUELLE figurent les individus couverts par une complémentaire privée (une ligne par contrat, il peut donc y avoir plusieurs lignes pour un même individu) → CC='1'

Dans la table PASMUT, figurent les individus qui ne sont pas dans le fichier MUTUELLE donc non pris en charge par une complémentaire privée → CC='2'

Certaines personnes déclarent à l'interview, ne pas savoir si elles sont couvertes, elles ne figureront ni dans la table MUTUELLE, ni dans PASMUT → CC='3'

La variable CMU correspond à ce que l'enquêté a déclaré au premier contact.

Règles d'apurement du questionnaire Santé et soins médicaux

A l'exception de la liste des maladies, les données recueillies dans le questionnaire auto-administré figurent dans le fichier PERSONNE. La notion de questionnaire exploitable n'existe plus, un filtre sur chaque variable sera donc nécessaire pour exploiter les données.

1) Création de la variable QS

Qui prend la valeur 1 s'il y a présence du questionnaire santé, c'est à dire qu'il a été renvoyé par l'enquêté, rempli partiellement ou totalement.

2) Création d'une variable QS_QUI

= 0 si on ne sait pas qui remplit le questionnaire

= 1 si la personne remplit elle-même son questionnaire

= 2 si c'est une autre personne qui remplit le questionnaire

3) Variable DEC_MAL

Lorsque l'on s'intéresse à la morbidité déclarée, c'est-à-dire au tableau du recueil des troubles de la santé ou infirmités dont la personne déclare souffrir actuellement.

= 0 si la personne refuse de déclarer ses maladies

= 1 si la personne déclare avoir des maladies dans la liste

= 2 si la personne déclare n'avoir aucune maladie de la liste

Règles de création :

- Si le tableau du recueil de la morbidité est vide et que Q11 est vide ou s'il y a contradiction entre le tableau et la Q11
⇒ DEC_MAL ='
- Si le tableau du recueil de la morbidité est vide et que Q11='1' (n'a aucune maladie ou problème de santé)
⇒ DEC_MAL ='2'
- S'il y a au moins une maladie déclarée dans le tableau du recueil de la morbidité
⇒ DEC_MAL ='1'
- Si Q11 = '2'
⇒ DEC_MAL ='0'

4) Correction sur la TAILLE et le POIDS

Calcul de l'IMC, vérification de la saisie de dossier lorsque l'IMC est supérieur à 50 et inférieur à 12 => corrections ponctuelles.

5) Créations de variables d'indice de masse corporelle (IMC) ou body mass index (BMI)

- IMC = poids/taille² (kg/m²)
- ETATBMI en fonction du sexe et de l'âge, renseigne sur l'état physiologique de la personne.
 - = 0 : Dans la norme
 - = 1 : En Surpoids
 - = 2 : Obèse
 - = 3 : Maigre

Ces variables ne sont pas renseignées chez les femmes enceintes ainsi que chez les individus qui n'ont pas déclaré leur poids ou leur taille.

La variable ETABMI n'est pas renseignée pour les enfants de moins de 2 ans.

Pour créer la variable ETATBMI, nous utilisons l'indice de masse corporelle (IMC=poids/taille²) calculé dans l'enquête grâce au poids et à la taille déclarés par les enquêtés.

Pour les adultes, nous nous référons aux normes internationales :

L'obésité correspond à un IMC supérieur ou égal à 30kg/m² (ETATBMI=2)

Le surpoids à un IMC supérieur à 24.9 kg/m² et inférieur à 30 kg/m² (ETATBMI=1)

La maigreur correspond à un IMC inférieur à 18.5 kg/m² (ETATBMI=3)

Pour les enfants et adolescents (entre 2 et 18 ans compris) les normes utilisées tiennent compte de l'âge et du sexe et sont publiées dans les références suivantes :

- Cole TJ, Bellizzi MC, Flegal KM, Dietz WH. Establishing a standard definition for child overweight and obesity worldwide : international survey. BMJ 2000;320 : 1-6.
- Rolland-Cachera MF, Cole TJ, Sempé M, Tichet J, Rossignol C, Charraud A. Body Mass Index variations : Centiles from birth to 87 years. European Journal of Clinical Nutrition 1991;45 : 13-21.

Pour calculer un âge en tranche de 6 mois, on calcule l'âge exact par rapport à la date de l'interview, on tronque à l'année et on ajoute 6 mois. On estime donc l'âge de la personne à l'année près et on utilise pour chacun les références de la demi-année.

(ex : Pour tout enfant ayant entre 2 ans compris et 3 ans non compris on utilisera les références des 2,5 ans).

Certains enfants peuvent avoir un âge calculé arrondi à 2 ans, mais avoir moins en réalité. Ceux-ci n'auront donc pas leur IMC renseigné.

Age	Garçons			Filles		
	Maigreur (ETATBMI=3)	Surpoids (ETATBMI=1)	Obésité (ETATBMI=2)	Surpoids (ETATBMI=1)	Obésité (ETATBMI=2)	Maigreur (ETATBMI=3)
2	14,48611	18,41	20,09	18,02	19,81	14,17456
2,5	14,21058	18,3	19,8	17,76	19,55	13,91618
3	14,00448	17,89	19,57	17,56	19,36	13,70632
3,5	13,85692	17,69	19,39	17,4	19,23	13,5244
4	13,73824	17,55	19,29	17,28	19,15	13,36324
4,5	13,61973	17,47	19,26	17,19	19,12	13,23937
5	13,52795	17,42	19,3	17,15	19,17	13,13445
5,5	13,44691	17,45	19,47	17,2	19,34	13,06224
6	13,38676	17,55	19,78	17,34	19,65	13,02802
6,5	13,36351	17,71	20,23	17,53	20,08	13,02178
7	13,36734	17,92	20,63	17,75	20,51	13,03109
7,5	13,39536	18,16	21,09	18,03	21,01	13,06973
8	13,45592	18,44	21,6	18,35	21,57	13,11507
8,5	13,52945	18,76	22,17	18,69	22,18	13,17975
9	13,608	19,1	22,77	19,07	22,81	13,26083
9,5	13,69809	19,46	23,39	19,45	23,46	13,36055
10	13,79062	19,84	24	19,86	24,11	13,47877
10,5	13,89399	20,2	24,57	20,29	24,77	13,62961
11	14,02299	20,55	25,1	20,74	25,42	13,80643
11,5	14,16242	20,89	25,58	21,2	26,05	14,00533
12	14,34313	21,22	26,02	21,68	26,67	14,2345
12,5	14,54658	21,56	26,43	22,14	27,24	14,49041
13	14,78475	21,91	26,84	22,58	27,76	14,76627
13,5	15,04074	22,27	27,25	22,98	28,2	15,04498
14	15,31136	22,62	27,63	23,34	28,57	15,31908
14,5	15,58664	22,96	27,98	23,66	28,87	15,5894
15	15,84647	23,29	28,3	23,94	29,11	15,82322
15,5	16,10296	23,6	28,6	24,17	29,29	16,04346
16	16,34221	23,9	28,88	24,37	29,43	16,23063
16,5	16,56441	24,19	29,14	24,54	29,56	16,38569
17	16,76983	24,46	29,41	24,7	29,69	16,50834
18	17,12527	25	30	25	30	16,6881

6) Interventions chirurgicales

Si la nature d'une intervention est précisée et que la question filtre n'est pas cochée alors on met OUI (OPERE='1')

7) Module « incapacité »

On a éliminé les incohérences :

- Si la question filtre « Avez-vous habituellement des difficultés pour vous déplacer ? » (DIFDEP) est égal à NON et qu'il y a une réponse derrière dans la question « niveau de difficulté pour vous déplacer » (DEGREDEP), alors on a vidé DIFDEP et DEGREDEP.
- Si la question filtre n'est pas remplie (DIFDEP) et qu'il y a de l'information derrière (DEGREDEP), nous avons mis DIFDEP='1'.

8) Le port de prothèse

Nous proposons d'utiliser le filtre de la question précédente (DIFDEP, module incapacité) pour définir une population de référence (la non-réponse ne pouvant pas être distinguée du non-port de prothèse).

9) Les autres prothèses

Si port de « autre prothèse » n'est pas coché et que le type de prothèse est spécifié alors nous avons coché « autre prothèse ».

10) Partie réservée aux 16 ans et plus

Si la personne a moins de 16 ans et a répondu à cette partie du questionnaire, nous avons mis à blanc. Il en est de même si un homme a répondu à la partie réservée aux femmes.

11) Module « tabac »

Nous privilégions la réponse à la question Q.15 « Fumez-vous de façon habituelle ? »

- Si la réponse est 1 (OUI), nous avons mis à blanc le bloc du NON (Q.15.5 et ses sous-questions)
- Si la réponse est 2 (NON), nous avons mis à blanc le bloc du OUI (Q.15.1, Q.15.2, Q.15.3, Q.15.4 et ses sous-questions)
- Si la valeur est manquante :
 - Si au moins une des questions du bloc du OUI est cochée et que le bloc du NON est totalement vide => nous avons coché Q15='1' (OUI)
 - Si au moins une des questions du bloc du NON est cochée et que le bloc du OUI est totalement vide => nous avons coché Q15='2' (NON)

- Sinon, nous avons tout mis à blanc

Si au moins une des quantités fumée était renseignée, nous avons mis les autres à 0.

12) Module « alcool »

- a) Si Q.16 « Combien de fois vous arrive-t-il de consommer de l'alcool ? » = Jamais (ALCOOL = 1) et Q.17 « Les jours où vous buvez de l'alcool... ? » est vide (NBVER = "") et que Q.18 « Combien de fois vous arrive-t-il de boire six verres... ? » = Jamais (SIXVER=1) => Nous avons mis à blanc la Q.18, et nous avons considéré cet individu comme non-buveur.
- b) Il en est de même pour les individus qui ont répondu (Jamais) à la question 1 (ALCOOL = 1) et qui ont rempli une des deux questions suivantes (NBVER SIXVER) => nous avons mis à blanc les trois variables du module, nous avons considéré les réponses comme incomplètes, donc nous n'avons conservé aucune information.
- c) Si la personne déclare consommer de l'alcool «1 fois par mois ou moins» ou «2 à 4 fois par mois» (ALCOOL = 2 ou 3) et qu'elle déclare boire «tous les jours ou presque» six verres ou davantage au cours d'une même occasion (SIXVER=5) nous avons mis à blanc ces deux variables car il y a incohérence, de même si la personne déclare consommer de l'alcool «1 fois par mois ou moins» (ALCOOL = 2) et qu'elle déclare boire «une fois par semaine» six verres ou davantage au cours d'une même occasion (SIXVER=4)
- d) Si la personne déclare boire «7 à 9 verres » ou «10 verres ou plus» d'alcool les jours ou elle consomme (NBVER = 4 ou 5) et qu'elle déclare ne « jamais » boire six verres ou davantage au cours d'une même occasion (SIXVER=1) nous avons mis à blanc ces deux variables car il y avait incohérence.
- e) Si la personne déclare consommer de l'alcool «2 à 3 fois par semaine» ou « 4 fois par semaine ou plus » (ALCOOL = 4 ou 5) et qu'elle déclare boire «1 ou 2 verres » ou «3 ou 4 verres» d'alcool les jours ou elle consomme (NBVER = 1 ou 2) et qu'elle déclare boire « tous les jours ou presque » six verres ou davantage au cours d'une même occasion (SIXVER=5) nous avons mis à blanc ces trois variables car il y avait incohérence.

13) Les fruits et légumes

Création d'une unique variable de consommation de fruits (FRUIT) et de légumes (LEGU) qui regroupe les déclarations quotidiennes et hebdomadaires => nous avons converti en une consommation par semaine.

Règle d'apurement :

Si les deux modes de déclarations sont remplis :

- Si la déclaration par jour est > 0 et la déclaration par semaine = 0 nous avons conservé la déclaration par jour

- Si la déclaration par jour est = 0 et la déclaration par semaine > 0 nous avons éliminé les deux
- Si les deux sont supérieurs à 0 => nous avons supprimé l'incohérence, nous avons éliminé les deux. (653 consommations de fruits supprimées, 642 consommations de légumes supprimées).

14) Les questions réservées aux femmes :

- a) Au moins une des trois questions cochées (en OUI ou NON), nous avons coché les autres à NON
- b) Aucune question cochée, nous avons laissé les valeurs des trois variables à « manquant. ».

15) Le nombre de séances de généralistes (NBSGNE) :

Dans un but de comparaison avec d'autres enquêtes, nous avons gardé les valeurs brutes (sans aucune correction) du nombre de consultations. La valeur 0 est affectée lorsque la personne a coché « NON je n'ai pas consulté de médecin généraliste au cours des 12 derniers mois ».

Pour calculer un taux de recours il faut utiliser la variable VUGENEGV.

16) Le nombre de séances des spécialistes (NBSPETOT) :

Nous avons effectué cette somme toutes spécialités confondues lorsque toutes les valeurs étaient renseignées. Lorsqu'un individu a coché une spécialité sans donner le nombre de fois où il a consulté au cours des 12 derniers mois, la valeur de la variable NBSPETOT est à '.'.

Pour calculer un taux de recours il faut utiliser la variable VUSPEGV.